



RÉMUNÉRATION DES ÉLUS 2022

En conformité avec l'article 11, de la loi sur le Traitement des élus municipaux (RLRQ, c. T-11.001), la municipalité de Dixville rend publique la rémunération des élus municipaux ayant fait parti du conseil municipal au cours de l'année 2022 selon la réglementation en vigueur.

	Montant total versé (salaire, allocation et participation aux divers comités)
Françoise Bouchard Mairesse	
Municipalité	13 824.56 \$
MRC	6 739.90 \$
Teddy Chiasson Conseiller #1	4 983.20 \$
Danielle Lamontagne Conseillère #2	6 323.47 \$
Peter Buzzell Conseiller #3	4 839.54 \$
Roger Heath Conseiller #4	4 464.54 \$
Fernando Sanchez Conseiller #5	5 208.20 \$
Anthony Laroche Conseiller #6	5 133.20 \$

Sylvain Benoit,
Greffier-trésorier
9 janvier 2023